

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019

Etaient présents : Mrs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, FOUASSIER Guillaume, VUIDIBIO Maricheil.
Mmes SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, CHOLIERE Christine, DERRE-GOY Véronique, DERRE Véronique, FRAUEL Françoise, GENDRE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme DERRE-GOY Véronique

1 - Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2019 :

Modifications à faire : « L'an deux mille dix-neuf, le vingt -cinq février... » à la place de l'an deux mille dix-huit, le douze février.

2 – Rapport des commissions et délibérations :

2a Commission « Bâtiments – voirie »

Réalisation du City-stade :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 07/01/2019, a décidé de solliciter une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'implantation d'un City-stade.

4 devis de City stade ont été reçus et 2 pour la plateforme bitumée.

La commission, réunie en date du 27/03/2019, propose de retenir les entreprises suivantes :

- pour la structure en acier laqué/bois composite : entreprise NOUANSPORT pour un montant de 26 500 € HT, soit 31 800,00 € TTC,
- pour la plateforme bitume (28 x 15 m) : entreprise COLAS pour un montant de 20 274.75 € HT, soit 24 329.70 € TTC.

Le city-stade serait installé dans l'alignement des 2 terrains de tennis.

Le dossier DETR est réputé complet et passera en commission le 26/04/2019.

Pour rappel, 2 dossiers sont actuellement déposés : city-stade et défense incendie.

A la demande de la Sous Préfecture, il a fallu donner un ordre de priorité aux demandes de subventions D.E.T.R.

Certes, la défense d'incendie revêt un caractère prioritaire mais Monsieur le Maire a rappelé l'attente de la jeunesse pour le city-stade afin de lui donner la priorité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 24 329,70 € TTC et l'entreprise NOUANSPORT pour 31800 € TTC.

Route de Saudinet :

Celle-ci est très abimée et Monsieur le Maire a déjà alerté le Maire de CHEDIGNY à ce sujet (la route appartient pour moitié à CHAMBOURG et pour moitié à CHEDIGNY).

Sur 40 mètres, érosion de l'Indre sur le chemin n°8 (parallèle au Chemin des Sables :

Une entreprise a été rencontrée et nous sommes en attente du devis.

Il a été demandé de revégétaliser les berges à l'Isle Thimée sur au moins 50 mètres.

Cornillé et la Ouellerie :

Des travaux sont également prévus, le devis est signé depuis 2018 et les travaux débuteront prochainement.

Point avec les agents techniques sur le matériel :

Il est prévu l'achat d'un souffleur.

Une demande a été effectuée pour 2 devis (PELENC et BOISSEAU) et c'est la société BOISSEAU qui a été retenue pour un coût de 1 931.64 € TTC.

Eglise :

Suite à la venue de l'ADAC, ceux-ci ont soulevé le problème de chutes imminentes de pierres en raison de l'érosion.

2 possibilités : Installer un filet de protection ou supprimer les pierres qui risqueraient de tomber.

Des devis sont demandés.

Il va être étudié en même temps que de prévoir la mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment.

2b Commission « Urbanisme »

Centre bourg :

Afin de sécuriser le centre bourg, l'A.D.A.C. et le STA viendront sur place (route départementale) le 11/04/2019 afin de voir ce qu'il est possible de faire.

PAVE :

La Préfecture demande de prendre une délibération pour indiquer les travaux déjà effectués et présenter un agenda des travaux à faire.

Cimetière :

Un arrêté sera à prendre pour constater que les tombes sont bien en état d'abandon et préciser les tombes à reprendre.

Monsieur Frédéric VAILLANT propose de réunir une commission commune entre « bâtiments/voirie » et « Urbanisme » afin de faire le point sur ces différents sujets..

La date retenue est le Mercredi 17 avril à 20h00.

Tuilerie :

Le dossier d'étude thermique a été remis par l'A.D.A.C.: Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission.

2c Commission « Vie Associative – culture, communication »

Vote des subventions aux associations :

La commission s'est réunie le 19/03/2019.

Ci-dessous, les propositions des subventions aux différentes associations :

ABC Bibliothèque	1000 €	
ADMR	220 €	
AHYA YOGA	0 €	Pas de manifestation
Amicale des Sapeurs Pompiers	800 €	
APE La Récré	-	Pas de demande
Ciné Créatif Photo	200 €	
Club du Temps Libre	800 €	
Comité des Fêtes	600 €	
Coopérative Scolaire	1600 €	
Croix rouge Française	140 €	
FIT AND ZEN	0 €	Pas de manifestation
Rando APEC	400 €	
RCVI	1200 €	
Resto du cœur	140 €	
SBC	100 €	
SHOT	120 €	
Souvenir Français	100 €	
TCC	<u>1200 €</u>	
	8620 €	

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les subventions aux associations pour un montant de 8 620,00 €. (M Frédéric ANTIGNY ne participe pas au vote)

Prêt de gobelets réutilisables aux associations municipales :

La commune souhaite diminuer les déchets plastiques lors des différentes manifestations et à donc acheté des gobelets réutilisables.

A ce titre, Monsieur le Maire propose d'instaurer de manière gratuite le prêt de gobelets auprès des associations municipales.

Ainsi, il propose de valider le prêt de gobelet gratuit, par convention, avec une facturation à hauteur de 1.00 € par gobelet manquant.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le prêt de gobelets aux associations municipales.

Tarifification de la Tuilerie :

Jusqu'au 31/12/2018, la Tuilerie a été gracieusement mise à disposition pour les associations AHYA YOGA et FIT AND ZEN.

A partir du 01/01/2019, il est proposé de faire payer la somme de 5,00 € par demi-journée d'occupation.

Une association a déjà répondu positivement, une convention sera à établir.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la tarifification de la Tuilerie, soit 5.00 € par demi-journée d'occupation.

Monsieur Damien COURAUD résume les actions passées en mars et fait un point sur celles-ci :

- La brocante, organisée par le Comité des Fêtes (24/03/2019) fut une belle réussite avec plus de 1km de brocanteurs.
- La rando, organisée par l'APEC (31/03/2019) a regroupé quelques 427 participants et la météo fut également de la partie.

Prochaine manifestation :

Matinée de nettoyage de printemps : le samedi 06 avril en partenariat avec la commune d'Azay-sur-Indre.

2d Commission « Scolaire »

Monsieur Arnaud BIHOUR annonce l'organisation d'un stage de réussite (rattrapage scolaire) qui se déroulera pendant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de Pâques et sera animée par une institutrice de l'école.

Le 100^{ème} jour d'école est prévu le vendredi 05 avril à la Tuilerie avec différentes activités qui seront proposées aux élèves.

Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) : celui-ci, suite au retour à la semaine de 4 jours, est échu. Il est possible de valider un nouveau projet. La commission décide de ne pas renouveler celui-ci au vu du faible impact pour la commune. (Pas de centre de loisirs)

Programme sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires :

La commission se réunira prochainement afin de finaliser le programme.

L'A.P.E met en vente des sacs afin de récolter des fonds pour la Fête des mères.

2e Commission « Affaires Sociales »

Aide à la personne :

Madame Chantal SIARD est sollicitée par des personnes âgées pour remplir des documents administratifs.

Gens du voyage (CCLST) :

32 caravanes se sont installées sur le parking de l'ancien LIDL à PERRUSSON.

Il est prévu de les faire partir mais le problème de leur trouver un grand emplacement est récurrent.

2f Commission « Finances »

Présentation du budget primitif 2019 :

Monsieur le Maire expose le budget 2019 :

- En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 976 995.37 €.

Cette somme couvre les dépenses obligatoires, remboursement des intérêts d'emprunts, charges de personnel mais aussi les dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune.

- En recettes, le budget est présenté avec un produit fiscal (taxes foncières et d'habitation) attendu de 383 441.00 € sur le budget, aucune augmentation du taux d'imposition n'est prévue par la commune.

En investissement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 661 747.41 €.

Aux opérations détaillées ci-dessous, s'ajoute :

- *En dépenses :*
 - Le remboursement de la dette en capital pour 72 000.00 €
- *En recettes :*
 - Le FCTVA (reversement de la TVA sur investissement 2017 pour 45 000.00 €
 - L'affectation du résultat 2018 pour un montant de 86 347.31 €
 - Le virement de la section de fonctionnement 2019 pour 212 372.14 €
 - Un montant global de subventions attendues pour 189 777.00 €

Le programme d'investissement se présente comme suit :

<i>Investissements</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Ecole (portes et fenêtres)	5 500.00 €	
Eclairage public	29 000.00 €	14 240.00 €*
Voirie/Berges de l'Indre	60 000.00 €	
Tuilerie	2 200.00 €	
Acquisition matériel (souffleuse et divers)	15 000.00 €	
Cimetière	25 000.00 €	
Bibliothèque	1 400.00 €	
Bâtiment toiture	5 000.00 €	
Ponts Romains	240 000.00 €	147 468.00 €**
DECI	40 000.00 €	13 500.00 €***
City-stade	57 000.00 €	28 200.00 €****
Eglise (sécurisation)	20 000.00 €	

*Eclairage public :	20% CRST sur global HT
**Ponts Romains :	CRST 30% - 58 800.00
	FDSR fonds socle – 10 268.60
	FDSR Projet 20% - 39 200.00
	DRAC 20% - 39200.00
***DECI :	50% DETR
**** City-stade :	40% DETR + 20% CRST

Les chiffres correspondant aux recettes sont issus des subventions en cours ou potentiellement recevables.

En ce qui concerne les Ponts Romains, Le F.D.S.R. a validé le fonds socle mais refusé le projet.

La commission devra réfléchir pour peut-être reporter ce projet sur le prochain mandat et faire la bascule de la somme ou pas.

Dans le cas contraire, il faudrait étudier de programmer les fonds sur le projet de l'accessibilité et de la sécurité de l'église.

Vote des différents taux de taxe au titre de l'exercice 2019 :

Le budget présenté s'équilibre avec un produit fiscal attendu de 383 441.00 € sans augmentation du taux d'imposition.

Une délibération prise à l'unanimité pour accepter les taux suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation :	11.16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	15.49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	37.89 %

Approbation du budget primitif 2019 :

Après vote des taux, le budget ainsi présenté en équilibre à 976 995.37 € pour la section de fonctionnement et à 661 747.41 € pour la section d'investissement, il est proposé de valider le budget par le Conseil municipal.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le budget 2019.

3 – Questions diverses :

Elections Européennes :

Celles-ci se dérouleront le Dimanche 26 Mai 2019. Des permanences d'élus pour le bureau de vote sont à mettre en place :

08h00 - 10h30 :	Mmes CHOLIERE et DERRE-GOY M. ANTIGNY et COURAUD
10h30 - 13h00 :	Mmes DERRE, GENDRE et SIARD et M. COURAUD
13h00 - 15h30 :	Mrs. BIHOUR, BIZARD et VUIDIBIO
15h30 – 18h00 :	Mmes BARRANGER, FRAUEL et M. BIHOUR et FOUASSIER

Commission « Culture »(CCLST) :

Madame CHOLIERE précise qu'actuellement, il y a environ une cinquantaine de projets en cours.

Une trentaine seront subventionnés, les autres projets ne sont pas éligibles.

Syndicat transport scolaire :

Il a été proposé de dissoudre le Syndicat étant donné que la compétence dépend maintenant de la région.

Au vu de l'atteinte du quorum, la décision est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 20.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Lundi 06 mai 2019 à 20h00.